

importe, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme les difficultés qui ont surgi après la déclaration du 25 juin semblent se rattacher aux craintes des Indiens pour leurs terres et d'autres droits qui seront sacrifiés lorsque la politique visant à faire disparaître les lois injustes sera appliquée par l'entremise des provinces, le ministre peut-il dire à la Chambre, de façon à rassurer les Indiens, que les problèmes concernant les titres des Indiens aux terres, les traités pertinents et les autres droits, seront réglés avant que les autorités provinciales en soient chargées?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait aux terres des Indiens, nous avons dit que nous avions l'intention de proposer une loi relative à ces terres et, en ce qui a trait aux traités et à leur respect, le gouvernement a dit, à plusieurs reprises, qu'il avait l'intention de les respecter.

Pour clarifier la situation et en vue de permettre au gouvernement et aux Indiens de comprendre exactement la nature des traités, nous avons l'intention de nommer bientôt un commissaire qui va étudier conjointement avec les Indiens la nature et l'étendue des traités qui ont été signés avec les premiers citoyens de notre pays.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, de même que tous les députés, je sais parfaitement que le gouvernement a l'intention de nommer un commissaire qui sera chargé d'étudier les lois, les traités et ainsi de suite. Le ministre promettrait-il aux Indiens, afin de rassurer ceux-ci, que les consultations se feront comme il se doit, que rien ne sera fait pour que le gouvernement fédéral se désiste de ses responsabilités tant que la question relative aux droits que leur accordent les traités ne sera pas réglée?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'enlever quoi que ce soit aux Indiens. Nous voulons leur donner l'assurance qu'ils vont devenir des citoyens à part entière non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle provinciale, et il n'est absolument pas question d'enlever aux Indiens quelque service dont ils bénéficient à l'heure actuelle.

Plusieurs services leur sont présentement fournis dans les domaines de l'éducation ou du bien-être social, par exemple, par certains gouvernements provinciaux, et nous aimerions que ce processus soit accéléré à l'avenir.

[M. Lewis.]

[Traduction]

M. Lewis: J'ai une autre question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Puisque l'enquête du commissaire durera sans doute longtemps et qu'elle pourrait aboutir à un appel à un ou plusieurs tribunaux, le ministre peut-il promettre formellement aux Indiens que le gouvernement fédéral restera responsable de leur bien-être tant que la question n'aura pas été réglée par le Parlement fédéral?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, à ce sujet, il faut être bien clair. La loi sur les Indiens est une loi fédérale et elle ne sera pas modifiée tant que le gouvernement n'aura pas adopté une nouvelle loi pour protéger les droits des Indiens quant à leurs terres.

Nous avons dit aux Indiens que nous avons l'intention de respecter leurs traités et il est évident qu'en leur donnant cette assurance, nous n'avons pas l'intention de remettre leurs terres aux gouvernements provinciaux ou d'ignorer les traités. De plus, les Indiens seront rassurés et seront prêts à prendre la place qui leur revient dans la société canadienne, comme citoyens des provinces.

ON SUGGÈRE QUE LA NOUVELLE MESURE LÉGISLATIVE SOIT ÉTUDIÉE PAR LE COMITÉ

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, étant donné que la loi sur les terres des Indiens est une loi fédérale, le ministre peut-il nous dire à quel moment il croit que la Chambre des communes sera saisie de sa nouvelle proposition législative à cet égard?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé que nous désirions que cette politique soit étudiée par le comité des affaires indiennes et du Nord canadien. Aussitôt que la Chambre se réunira à l'automne, j'espère que je pourrai soumettre cette politique au comité pour étude.

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

VERIGIN (SASK.)—LA SURVEILLANCE EXCESSIVE À UNE CÉRÉMONIE DES DOUKHOBORS

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au solliciteur général mais, en son absence, je vais m'adresser au ministre de la Justice. Étant donné que la secte des Doukhobors a célébré dans l'ordre et le calme à Verigin (Saskatchewan) le 70^e anniversaire de son arrivée au Canada, le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi il s'y trouvait un nombre excessif d'agents de la Gendarmerie royale?